

Date de mise en ligne de
l'acte : 22/12/2022

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 3
Votants : 23

N° 2022 7 12

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 9 décembre à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2022

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, DELGENES, ESTRADE, FONTA, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DAGNAC, DESAINT, PONS, ROOU et SALOMÉ.

A donné pouvoir :

M. GOURMANDIN à M. COTTAVE-CLAUDET

Mme GUILLEMAT à M. LABEUR

Mme RIGAL à Mme SALOMÉ

Absents excusés :

Mmes DARBAS, PITORRE, SANEGRE et THIOUX

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

OBJET : VOLET FINANCIER : demande de financement :

Accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies,
prestation d'adressage - DETR 2023 : **priorité 5**

En France, l'adresse est de la compétence des communes. L'existence d'adresses normalisées est indispensable pour :

- ♣ faciliter l'accès au secours,
- ♣ faciliter et optimiser la livraison des colis et des services,
- ♣ accéder à la fibre,

Afin de répondre à tous ces enjeux, l'état :

- ♣ a fait de l'adresse une donnée de référence et
- ♣ est à l'initiative de la création de la Base Adresse Nationale (BAN) en 2015.

Face à la complexité de la fusion des bases adresses existantes dans la BAN, l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale (ANCT) avec le soutien des associations d'élus locaux, privilégie aujourd'hui la création des Bases Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la BAN.

Pour moderniser l'action publique, La Poste propose un dispositif dédié à la fiabilisation de l'adresse.

Cette étude, estimée à 14 936,47 € H.T, peut faire l'objet d'un accompagnement financier de l'Etat via la DETR à hauteur de 50% plafonné à 10 000€ HT, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

CHARGES		RECETTES		
Etude	14 936,47 €	Etat DETR – Priorité 5 Plafonné à :	50%	7 468.23 €
		Autofinancement commune de Mazères	50%	7 468.24 €
TOTAL HT	14 936,47 €	TOTAL	100%	14 936,47 €

Où cet exposé et à **l'unanimité**,

L'assemblée réaffirme son souhait de réaliser une étude d'adressages avec le service La Poste, tel qu'il vient d'être présenté et autorise le Maire à solliciter l'accompagnement financier des partenaires, selon le plan de financement exposé ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 19 DECEMBRE 2022

Le Maire,
Louis MARETTE

Le secrétaire de Séance,
Louis DARDIER

